



SCHADENSMELDUNG / STRAFANZEIGE:

Kurze Wegleitung für das Vorgehen in Frankreich / Saint-Louis:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE LA VILLE
DE
68303 SAINT-LOUIS Cedex
(HAUT-RHIN)

B.P. 90
Tél. 03 89 69 52 00 - Fax 03 89 69 37 72
www.ville-saint-louis.fr

68303 SAINT-LOUIS, LE 1er mars 2007

Le Maire de la Ville de SAINT-LOUIS

à

Serv.: 10/JUR-TC/CG

Objet : Compte-rendu de la réunion publique du vendredi 23 Février 2007, en présence des représentants de la Société GEOPOWER de Bâle.

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que la Société GEOPOWER s'est engagée lors de la réunion susvisée à traiter directement les dossiers de demande d'indemnisation des dégâts subis suite aux séismes causés par les travaux de forage géothermique à Bâle.

En conséquence, il vous est conseillé de procéder de la manière suivante :

1. Ouvrir un dossier à titre conservatoire auprès de votre assureur « multirisques habitation »
2. Adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à la Société GEOPOWER à l'adresse suivante :

**GEOPOWER BASEL
Margarethenstrasse 40
CH-4002BASEL**

avec le descriptif des dégâts subis et en demandant le passage de l'expert.

3. Adresser une copie de cette lettre à votre assureur et à la Ville de Saint-Louis.

Si vous le souhaitez, le Service Juridique de la Ville (☎ 03.89.69.52.11 ou t.curel@ville-saint-louis.fr) peut vous assister pour la constitution du dossier à transmettre à la Société GEOPOWER.

Veuillez agréer, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées

Jean UEBERSCHLAG
Député-Maire

Pour toute sorte de questions, n'hésitez pas à nous contacter sous: info@eeg-eeq.ch